

## DÉLIBÉRATION

### Comité syndical du 16 octobre 2024

DÉLIBÉRATION N° DCS2024-025

Objet : Budget « Aménagement Numérique » Décision Modificative n°1 - 2024

Le seize octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

#### **Date de la convocation transmise par le Président :**

**Nombre de délégués en exercice : 45**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués représentés : 6**

**QUORUM** : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

**QUORUM pour la présente délibération** : 21 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 87 voix

#### **PRESENTS :**

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR

Délégués de la Région : Angela AVOND, Gilles BATTAIL

Délégués des EPCI : Philippe BAPTIST, Suzanne BARNET, Georges BENARD, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Didier FENOUILLET, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HÉLIE, Aïtal MOURADOUDI, Anne PARISY, Christian PEUTOT, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, François VENNE

#### **REPRESENTES :**

Délégués des EPCI :

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Christian PEUTOT

Daniel DOMETZ a donné pouvoir à François VENNE

Pascal FOURNIER a donné pouvoir à Alain BOULLOT

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Suzanne BARNET

Michael ROUSSEAU a donné pouvoir à Maxence GILLE

Joël SURIER a donné pouvoir à Michel CHARIAU

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Christian ROBACHE

## **Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5722-1,*

*Vu la délibération du Comité syndical n° DCS2023-030 en date du 6 décembre 2023 relative au vote du Budget Primitif du budget annexe « aménagement numérique » pour 2024,*

*Vu la délibération du Comité syndical n° DCS2024-009 en date du 27 mars 2024 relative au vote du Budget Supplémentaire du budget annexe « aménagement numérique » pour 2024,*

*Vu la délibération du Comité syndical n° DCS2024-024 en date du 16 octobre 2024 approuvant la modification des autorisations de programme « Premier déploiement » 2020-2025 et « Sites isolés » 2023-2026,*

*Vu la délibération n° DCS2024-022 en date du 16 octobre 2024, portant sur les modalités de refacturation de charge entre le budget principal et le budget annexe « aménagement numérique »,*

*Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur l'exercice 2024,*

*Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 11 octobre 2024,*

*Vu le rapport n°DCS2024-025,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (87 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).**

**APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget annexe « aménagement numérique » de Seine-et-Marne Numérique pour l'exercice 2024, présenté par le Président, en décidant que les crédits admis à ce Budget Supplémentaire sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire de chacune des sections d'exploitation et d'investissement.

Les modifications apportées par chapitre budgétaire, en dotations complémentaires ou en réductions de crédits, sont les suivantes (montants en euros) :

## EXPLOITATION

		BP+BS	DM	BP+BS+DM 2024
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>21 370 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 370 000,00 €</b>
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	10 503 418,04 €		10 503 418,04 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 300 000,00 €		5 300 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 155 000,00 €		4 155 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 411 581,96 €		1 411 581,96 €
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>21 370 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 370 000,00 €</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	805 000,00 €		805 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	300 000,00 €	360 000,00 €	660 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500 000,00 €		3 500 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 000,00 €		50 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	65 000,00 €		65 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 350 000,00 €	-360 000,00 €	14 990 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €

## INVESTISSEMENT

		BP+BS	DM	BP+BS+DM 2024
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>29 865 000,00 €</b>	<b>-360 000,00 €</b>	<b>29 505 000,00 €</b>
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 079 238,90 €		1 079 238,90 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 350 000,00 €	-360 000,00 €	14 990 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500 000,00 €		3 500 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €		0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	9 935 761,10 €		9 935 761,10 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>29 865 000,00 €</b>	<b>-360 000,00 €</b>	<b>29 505 000,00 €</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 300 000,00 €		5 300 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 252 000,00 €		2 252 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00 €		10 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00 €		15 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN-COURS	11 608 000,00 €	-1 060 000,00 €	10 548 000,00 €
	Opération sem@fibre77 AFFERMAGE	5 809 553,58 €	0,00 €	5 809 553,58 €
	Opération sem@fibre77 HORS OPERATIONS	33 446,42 €	0,00 €	33 446,42 €
	Opération SITES ISOLEES	5 765 000,00 €	-1 060 000,00 €	4 705 000,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 680 000,00 €	700 000,00 €	11 380 000,00 €
	Autres immo. financières opération sem@fibre77 1er équipement	5 070 000,00 €	-900 000,00 €	4 170 000,00 €
	Autres immo. financières opération sem@fibre77 raccordement	5 600 000,00 €	1 600 000,00 €	7 200 000,00 €
	Autres immo. financières hors opération	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €

  
 Olivier LAVENKA  
 Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 29 octobre 2024

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.seine-et-marne-numerique.fr](http://www.seine-et-marne-numerique.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).